

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE DAMVILLERS SPINCOURT  
Séance du 12 décembre 2024 à 20 H**

Publié sur le site Internet <https://damvillers-spincourt.com> le 11 mars 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 décembre à 20 H,  
Le Conseil Communautaire étant assemblé en session ordinaire, à la salle des fêtes de Romagne sous les Côtes, après convocation légale, en date du 5 décembre 2024 sous la présidence de M. Jean-Marie MISSLER.

Toutes les communes sont représentées, sauf : Etraye, Loison, Merles sur Loison, Muzeray, Wavrille.

**Conseillers présents :**

- |                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| ➤ ANTOINE Jocelyne     | ➤ JACQUES Philippe      |
| ➤ ARTISSON Sabine      | ➤ JEANJEAN Yannick      |
| ➤ BABIN Bernard        | ➤ JENNESSON Jean Claude |
| ➤ BIRCKEL Nicolas      | ➤ LE FRANCOIS Bertrand  |
| ➤ BIVER Eveline        | ➤ MACEL Noël            |
| ➤ BOURTEMBOURG Luc     | ➤ MAZET Thierry         |
| ➤ BRELLE François      | ➤ MICHELS Julien        |
| ➤ CAPUT Christophe     | ➤ MISSLER Jean-Marie    |
| ➤ CARLU Jean-Baptiste  | ➤ NIVELET Matthieu      |
| ➤ CLAUDE Laurence      | ➤ PERGENT Christian     |
| ➤ COLLIGNON Michel     | ➤ PERIGNON Alain        |
| ➤ DAUTEL Hervé         | ➤ POSTAL Anne           |
| ➤ DELOUCHE Amélie      | ➤ PROT Patrice          |
| ➤ DUCHET Benoît        | ➤ RICHARD Philippe      |
| ➤ DUCHET James         | ➤ SAMPONT Michel        |
| ➤ FAUQUENOT Evelyne    | ➤ SELLIER Hubert        |
| ➤ FORGET Lorette       | ➤ SIMON Alain           |
| ➤ FRANCOIS Marie Odile | ➤ THIEBAUT Christian    |
| ➤ FRANTZ Christiane    | ➤ TRINOLI Massimo       |
| ➤ GEORGES Denis        | ➤ ZANON Jean Luc        |
| ➤ GOBERT Dominique     |                         |
| ➤ GONZALEZ Bénédicte   |                         |

**Conseillers excusés :**

- |                    |                  |
|--------------------|------------------|
| ➤ BALLIEU Gilberte | ➤ JOZAN Michel   |
| ➤ BERGUET Martine  | ➤ LAMBERT Jean   |
| ➤ HENRY Jean-Paul  | ➤ LAMBINET Annie |

- LIGONNET Michel
- PIERRE Denis
- PIRAN Serge
- SANSON Nicolas

**Conseillers présents non votant :**

- BARTHE Claude
- BLONDIN Jean-Marie
- RICHIER René

**Participants non élus :**

- M. BONTEMPS Anthony
- Mme CLEMENT Béatrice
- M. HAROS Pascal

**Pouvoirs :**

- Mme BALLIEU Gilberte donne pouvoir à M. Jean-Marie MISSLER
- Mme BERGUET Martine donne pouvoir à M. Jean Luc ZANON.
- M. HENRY Jean-Paul donne pouvoir à M. Christophe CAPUT.
- M. PIERRE Denis donne pouvoir à M. Julien MICHELS.

**Nombre de membres votants : 46/56**

Le quorum étant atteint, il a été, procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Mme POSTAL Anne ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le Président demande aux conseillers communautaires de valider le PV du dernier conseil communautaire. Le conseil communautaire du 14 novembre 2024 est validé à l'unanimité.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président demande le rajout des points suivants :

- ⇒ Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement des déchets (SMET).
- ⇒ Versement des subventions pour les sorties scolaires et voyages de fin d'année.
- ⇒ Dépôt d'un dossier de financement auprès de la DETR concernant l'extension de la maison de santé de Spincourt.

## **Ordre du jour :**

1. Validation de la Convention Territoriale Globale de la CAF 2024-2027.
2. Projet de création d'un CIAS.
3. Présentation et vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED).
4. Examen et signature d'une convention constitutive du groupement de commandes marché de collecte, transport des déchets et de gardiennage des déchetteries avec le SMET.
5. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets (SMET).
6. Dépôt du Dossier Loi sur l'Eau et de la Procédure de Déclaration d'Intérêt Général dans le cadre du Programme de restauration des cours d'eau.
7. Présentation et vote des conventions de partenariat avec des associations du territoire.
8. Encasement d'un chèque du Centre Educatif et Familial de Spincourt suite à la dissolution de l'association.
9. Versement des subventions pour les sorties scolaires et voyages de fin d'année
10. Actualisation du plan de financement de la maison de santé de Damvillers.
11. Dépôt d'un dossier de financement auprès de la DETR concernant l'extension de la maison de santé de Spincourt.
12. Signature d'une nouvelle convention « La Poste Agence Intercommunale ».
13. Participation de la CCDS au projet de valorisation de sites gallo-romains dans le cadre du programme INTERREG.
14. Mandat au Centre de Gestion de la Meuse pour la mise en concurrence d'un contrat de protection sociale complémentaire « Prévoyance ».
15. Ouvertures-Fermetures-Modifications de postes.
16. Attribution des marchés de travaux :
  - Petits entretiens de la voirie 2025-2028.
  - Curage-dérasement des accotements 2025-2028.
  - Fauchage des accotements 2025-2028.
  - Programme voirie 2025-2027.
  - Programme ECF 2025-2027.
17. Motion contre le prélèvement de 10 milliards d'euros que l'Etat entend imposer aux communes et à leurs groupements dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025.
18. Motion de soutien en faveur du monde agricole.
19. Questions diverses.

En préambule, le président informe les conseillers que trois délibérations ont été votées lors de la réunion de bureau du 10 décembre 2024 :

- Créances éteintes.
- Demande de subvention exceptionnelle de l'école de Dommary-Baroncourt.
- Demande de dérogation scolaire.

Le Président fait maintenant un point sur les diverses actualités :

- ⇒ Les vœux de la CCDS se tiendront le 24 Janvier à Nouillonpont.
- ⇒ Le PETR s'est réuni le 5 Décembre et M. ADDENET a été élu Président suite à la démission de M. DIDRY.
- ⇒ Concernant la communication : l'ACTU est en cours d'impression et le calendrier des manifestations est en dernière relecture ; le calendrier de collecte des OMR 2025 est lui déjà prêt et est remis ce jour aux élus.

# **1. VALIDATION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DE LA CAF 2024-2027**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-01**

Le Président informe les conseillers communautaires : par délibération n° 2020-11-19-12 du 19 novembre 2020, le conseil communautaire avait autorisé la signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la CAF.

La CTG est établie à l'échelle du territoire de la CCDS et de la commune de Boulligny.

Cette convention arrive à terme, il convient donc de signer une nouvelle convention.

Pour rappel, cette démarche de partenariat en cours avec la CAF, partenaire indispensable de la CCDS, contribue à développer des actions en faveur des familles.

Ainsi, la convention territoriale globale vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Ce diagnostic vise à optimiser l'existant et le développement d'offres nouvelles auprès des enfants, des familles et des jeunes, en matière notamment de parentalité, d'autonomie, d'insertion sociale et professionnelle, de cadre de vie et de conditions de logement, ...

La convention a pour objet :

- ✓ D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes,
- ✓ De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin,
- ✓ De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- ✓ De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence action sociale et de proximité,

Considérant la convention présentée en séance,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré autorise le Président à signer une convention globale territoire avec la CAF et tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **2. PROJET DE CREATION D'UN CIAS**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-02**

Le Président indique en introduction que ce projet reste à co-construire et que les élus seront associés à chaque étape.

Il souhaite d'abord rappeler que la création d'un CIAS n'a aucune incidence pour les éventuels CCAS présents dans les communes membres. Le Président indique d'ailleurs que seule la commune de Damvillers dispose encore d'un CCAS. Il n'est pas question non plus de venir se substituer aux actions de certaines associations du secteur telles que les ILCG ou les ADMR, ni les associations caritatives locales.

La Collectivité a décidé de mener une réflexion pour le développement de nouveaux services visant à mieux répondre aux besoins de la population.

Cette réflexion se double en parallèle d'une volonté d'enclencher une démarche de projet de territoire, document stratégique à l'échelle d'une Communauté de Communes qui constitue un territoire de projet. Cet outil permettrait d'agir sur de nombreux secteurs d'activités qui pourraient bénéficier à la population.

Cette réflexion débutera par des diagnostics qui serviront de base de travail.

Une analyse des besoins sociaux sera mise en place en lien avec les diagnostics de l'AGAPE, agence d'urbanisme à laquelle la CCDS vient d'adhérer.

Outre cette volonté, la collectivité doit tenir compte des demandes et contraintes que veulent impulser plusieurs structures qui financent les actions de la CCDS et en premier lieu la CAF qui souhaite revoir ses financements au travers de la CTG (convention territoriale globale qui succède au Contrat Enfance Jeunesse).

A l'heure actuelle il n'est pas prévu de recrutement de nouveaux agents pour gérer cette nouvelle entité. Il pourra être mis en place des conventions entre le CIAS et la CCDS pour valoriser le temps de travail des agents qui seraient amenés à effectuer des missions pour le CIAS.

L'objectif actuel est de valoriser les talents présents au sein de la collectivité et de réfléchir à une structuration permettant la mise en place de services plus efficaces.

Le Président laisse la parole à M. CARLU pour indiquer le niveau de maturation du projet.

Celui-ci tient à indiquer que le CIAS reste une émanation de la collectivité qui est présidé de droit par son Président et géré via un conseil d'administration avec présence de moitié d'élus de la CCDS et moitié de membres de représentants de la société civile.

Il indique qu'il est envisagé la création de deux pôles :

- ✓ Un pôle d'actions sociales en lien avec la CAF et la MSA.
- ✓ Un pôle d'économie sociale et solidaire.

Un autre volet pourrait concerner la politique jeunesse et notamment les adolescents.

Par ailleurs, la réflexion porte sur l'occupation de plusieurs bâtiments intercommunaux sans destination à l'heure actuelle.

Mme FAUQUENOT prend la parole pour présenter plus en détail le potentiel d'actions offert via le CIAS au travers du pôle d'actions sociales. Elle rappelle que de nombreuses actions sont déjà effectuées via la CCDS mais que cette nouvelle structuration permettra de développer de nouvelles actions comme des LAPS et REAPS.

Cela permettra également, via ce véhicule d'envisager la mutualisation de moyens et d'offrir des contrats plus intéressants pour certains agents.

Mme FAUQUENOT indique que le pôle d'économie sociale permettrait aussi de bénéficier de nouveaux financements pour la création et la mise en place d'emplois d'insertion financés en grande partie par l'Etat via des CDDI. Ces dispositifs ont vocation de remettre à l'emploi des personnes qui en sont très éloignées avec la présence d'encadrants techniques.

Vu l'article L52-16-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles (CASF),

Vu les statuts de la CCDS et notamment la compétence « action sociale d'intérêt communautaire ».

Considérant tout l'intérêt d'un développement de nouveaux services visant à mieux répondre aux besoins de la population,

Considérant que le CIAS permettrait d'agir sur de nombreux secteurs d'activités qui pourraient bénéficier à la population,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ✓ Décide la création d'un CIAS,
- ✓ Autorise le Président à entamer les démarches visant à la création d'un CIAS,
- ✓ Autorise le Président à signer tout document nécessaire à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

### **3. PRESENTATION ET VOTE DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS (SPED)**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-03**

M. LE FRANCOIS présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets aux conseillers communautaires (annexe 1).

Il souligne que les tonnages globaux sont relativement stables par rapport à 2022, soit tout de même plus de 3600 tonnes. Des variations notables selon les flux sont à noter :

- ⇒ - 10 % pour les OMR
- ⇒ + 10 % pour les recyclables
- ⇒ + 10,6 % pour les déchetteries

Concernant la qualité du tri, M. LE FRANCOIS indique que la moyenne de refus des emballages est de 25,65 % (contre 24,34 en 2022), soit une légère diminution. En revanche, les refus des papiers cartons sont en baisse avec 9,95 % de refus en 2023 contre 11,25 % en 2022.

L'impact financier du traitement des refus se monte à 10 911 euros TTC en 2023 pour 72,85 T produites.

D'une manière générale, M. LE FRANCOIS indique que le coût des prestations en 2023 est en hausse pour la plupart des flux :

- ⇒ - 17 % pour la collecte des OMR
- ⇒ + 4,4 % pour le traitement des OMR (hausse de la TGAP)
- ⇒ + 17 % pour les recyclables CC et CP
- ⇒ + 4,3 % pour le verre
- ⇒ + 15,54 % pour les déchetteries

Il précise que le coût total des prestations en 2023 est de 727 903 € soit 84 euros par habitant. Cela représente 1,6 % d'augmentation par rapport à 2022.

Par ailleurs, M. LE FRANCOIS indique que les recettes concernant la vente des matériaux et les soutiens financiers des éco organismes ont diminué :

- ⇒ - 71 759,12 € pour la vente des matériaux/fillière REP
- ⇒ - 85 501,09 € pour les soutiens d'Adelphe et Citéo

M. LE FRANCOIS indique cependant que malgré ce contexte budgétaire difficile la situation s'améliore légèrement grâce aux augmentations de la redevance qui ont été décidées précédemment.

Il présente l'historique des résultats des exercices du budget OM depuis 2017 :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat global de l'exercice
2017	- 89 767,07 €	- 8 171,49 €	- 97 967,56 €
2018	99 176,26 €	21 666,44 €	120 842,70 €
2019	- 5 957,32 €	- 13 641,44 €	- 19 598,76 €
2020	- 21 337,86 €	- 76 291,81 €	- 97 629,67 €
2021	17 672,49 €	- 58 208,40 €	- 40 535,91 €
2022	5 756,41 €	55 677,96 €	61 434,37 €
2023	- 7 506,35 €	122 831,60 €	115 325,25 €

En conclusion, M. LE FRANCOIS indique qu'il semble nécessaire de renforcer les actions de sensibilisation et de prévention afin d'améliorer la qualité et les quantités des recyclables.

Vu l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

**Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers et notamment la compétence collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,**

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve le rapport sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets de l'année 2023.**

**Voix pour : 46**

**Voix contre : 0**

**Abstention : 0**

**M. BIRCKEL demande si les quantités de tri ont bien évoluées du fait de la mise en place de la collecte en porte à porte ?**

**M. LE FRANCOIS indique que les données ne sont pas encore consolidées mais les premiers chiffres sont satisfaisants.**

**M. LE FRANCOIS indique qu'à l'heure actuelle avec toutes les modifications en cours (nouveaux marchés en cours de consultation, changement de centre de tri...) il n'est pas encore possible d'évaluer les charges à venir pour 2025 avec précision. Il semble toutefois qu'une augmentation de celles-ci soit inéluctable. Il rappelle par exemple que le précédent titulaire du marché de collecte a été placé en liquidation judiciaire parce qu'il était déficitaire.**

**Mme CLAUDE demande ce que vont devenir les bornes de tri bleues dans les villages ?**

**Me LE FRANCOIS indique qu'une communication va être faite très prochainement pour informer les communes.**

**M. DAUTEL demande ce que vont devenir les cartons bruns ?**

**M. LE FRANCOIS indique que ces cartons ne sont collectables qu'en déchetterie car ils ne sont pas traités de la même façon. La collecte en porte à porte des corps plats ne change rien sur ce point. Il en est de même des flacons qui sont jetés pleins, les centres de tri sont obligés d'arrêter les lignes de tri ce qui coûte beaucoup d'argent.**

**M. LE FRANCOIS indique aussi que le SMET finalise une étude pour le devenir de son adhésion au SIVALOM. Aussi normalement le SMET va devenir partenaire et intégrer le syndicat en tant que membre et non plus en tant que simple client.**

**Mme ANTOINE indique que cela a un gros intérêt car ainsi le SMET va devenir membre à part entière et ne pourra plus être évincé en cas d'arrivée de nouveaux clients disposant de moyens financiers plus conséquents que ceux du SMET.**

#### **4. EXAMEN ET SIGNATURE D'UN AVENANT A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES MARCHE DE COLLECTE, TRANSPORT DES DECHETS ET DE GARDIENNAGE DES DECHETTERIES AVEC LE SMET**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-04**

Vu la délibération n° 2023-09-14-02 du 14 septembre 2023. relative à la création du groupement de commandes pour les marchés de collecte et de transport de déchets et de gardiennage des déchèteries,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes,

Considérant que le SMET est le coordinateur du groupement de commandes, y compris pour l'exécution des marchés,

Considérant qu'un règlement des prestations par le SMET facilitera l'exécution des marchés passés dans le cadre du groupement de commandes,

Vu le projet d'avenant n°1 à la convention,

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes.
- CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'AUTORISE à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **5. MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE TRAITEMENT DES DECHETS (SMET).**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-05**

Le Président informe les conseillers communautaires que le SMET a fait part à la CCDS par courrier recommandé de son changement d'adresse.

Par conséquent, les statuts du SMET ont fait l'objet d'une modification de l'adresse du siège social.

Le code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil communautaire de chaque communauté de communes membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts proposés.

Vu les statuts de la CCDS,

Vu les statuts du SMET,

Vu l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, applicable aux syndicats mixtes par renvoi de l'article L.5711-1 du même code,

Vu la délibération du 16 juin 2015 relative au transfert du siège social du SMET à la Communauté de Communes du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue,

Considérant que l'adresse du siège du SMET figure à l'article 3 des statuts du syndicat,

Vu l'arrêté de la Préfecture n°2015-2679 du 21 décembre 2015, modifiant l'article 3 des statuts du SMET et fixant l'adresse du siège social au 43 rue du Rattentout 55320 DIEUE SUR MEUSE,

Vu le déménagement des bureaux du SMET à compter de janvier 2024 sur le site du transfert de Baleycourt,

Vu le rapport soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré

Valide la modification suivante des statuts du SMET : Article 3 : siège

Le siège du SMET est fixé ZI BALEYCOURT – Avenue de l'Europe – 55100 VERDUN

Autorise le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **6. DEPOT DU DOSSIER LOI SUR L'EAU ET DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RESTAURATION DES COURS D'EAU**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-06**

M. CAPUT présente ce dossier.

En amont il indique que des réunions sont à venir avec les propriétaires et les exploitants de terrains afin de présenter les conventions qui seront établies avec la CCDS pour pouvoir intervenir sur les terrains.

Dans le cadre du programme de restauration de l'Othain, du Loison, de la Thinte et de l'Azanne, la Communauté de Communes Damvillers Spincourt prévoit des travaux de restauration hydromorphologique sur ces quatre cours d'eau. Ces travaux ont pour objectif l'amélioration de la qualité biologique et chimique des cours d'eau du territoire, de permettre un meilleur écoulement des eaux et de favoriser la biodiversité des milieux aquatiques.

Afin de pouvoir intervenir sur les cours d'eau concernés, la réglementation exige de déposer un dossier de Déclaration, au titre de la rubrique 3.3.5.0 de la nomenclature Loi sur l'Eau (articles L. 214-1 à L. 214-3 du Code de l'Environnement) : « Travaux, définis par un arrêté du ministre chargé de l'environnement, ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à cet objectif. »

Aussi la collectivité doit déposer une demande de Déclaration d'Intérêt Général pour permettre l'accès aux propriétés privées riveraines, justifier la dépense de fonds publics sur des terrains privés, réaliser des travaux d'entretien, de restauration, de végétalisation sur un linéaire relativement important pour assurer une gestion globale et cohérente des milieux (articles L. 151-36 du Code Rural et L. 211-7 du Code de l'Environnement).

Vu l'article L. 211-7 et l'article L. 214-7 du Code de l'Environnement ;

Vu l'article L. 151-37 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ;

Vu le programme de restauration des rivières validé lors du budget primitif du 2018 ;

Vu la délibération n°2017-09-27-12 du 27 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2017-12-20-06 du 20 décembre 2017 ;

Vu la délibération n°2018-05-30-07 du 30 mai 2018 ;

Vu la délibération n°2019-06-19-09 du 19 juin 2019 ;

Vu la délibération n°2019-12-17-04 du 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°2019-12-17-05 du 17 décembre 2019 ;

Vu la délibération n°2023-06-29-12 du 29 juin 2023 ;

Vu la délibération n°2026-06-27-11 du 27 juin 2024 ;

Considérant :

- Les statuts de la Communauté de Communes Damvillers Spincourt, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations,
- La nécessité d'obtenir ces autorisations réglementaires pour mener à bien le programme de travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- Approuve la demande de procédure de Déclaration d'Intérêt Général.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **7. PRESENTATION ET VOTE DES CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC DES ASSOCIATIONS DU TERRITOIRE**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-07**

Le Président laisse la parole à Mme POSTAL.

Elle rappelle que la CCDS envisage de renouveler ou de créer un partenariat avec plusieurs associations du territoire.

Ce partenariat vise à développer des actions nouvelles ou pérenniser celles déjà existantes auprès des habitants et notamment les élèves du territoire.

Les associations suivantes sont concernées :

**L'AAPPMA concernant les Ballastières de Damvillers**

Les actions subventionnées par la CCDS sont :

- Gestion et protection des Ballastières
- Promotion de la Pêche
- Éducation à l'Environnement
- Développement Touristique
- Entretien et Aménagement du Site
- Réalisation d'un Bilan Annuel

La Collectivité s'engage à verser une subvention annuelle de 2 000 € à l'AAPPMA, sous réserve que celle-ci respecte les engagements définis dans la convention concernant la gestion et la valorisation des Ballastières de Damvillers.

**L'Association ADMR**

Ce partenariat vise à soutenir les actions de l'ADMR en matière de portage de repas à domicile et à faciliter la mutualisation des contrats de travail afin de pallier les difficultés de recrutement rencontrées par les deux parties.

Le versement de la subvention de 3 000 € par la Collectivité serait effectué annuellement, directement sur le compte bancaire de l'association.

L'ADMR s'engage à fournir un compte rendu d'utilisation des fonds, détaillant les actions menées et l'extension de la zone de portage de repas.

#### **L'Association SHCD**

La Collectivité s'engage à verser une aide financière à la SHCD pour soutenir et étendre ses activités culturelles. En contrepartie, la SHCD s'engage à élargir sa zone d'activité et à faire bénéficier les élèves du territoire des actions culturelles proposées et de ses connaissances (expositions, participation à des ateliers dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle programmés par la collectivité).

Le versement de la subvention de 700 € par la Collectivité serait effectué annuellement. L'ADMR s'engage à fournir un compte rendu d'utilisation des fonds, détaillant les actions menées et l'extension de la zone d'activité.

#### **L'association VERSION MANGIENNES**

La convention a pour objet de formaliser les engagements de l'Association Version Mangiennes et de la collectivité dans le cadre du versement d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1 500 €, notamment pour les rencontres annuelles de Version Mangiennes en mai mais aussi pour favoriser le développement de liens et d'échanges entre les bibliothèques du territoire en proposant des animations, des rencontres d'auteurs, et des projets collaboratifs.

Vu les statuts de la Communauté de Communes et notamment la compétence action sociale d'intérêt communautaire,

Vu la politique communautaire engagée auprès des associations,

Vu la délibération n° 2021-02-24-09 du 24 février 2021 valldant le règlement d'attribution des aides financières à destination des associations du territoire,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, autorise la création d'un partenariat avec les associations suivantes : AAPPMA ; ADMR ; SHCD ; VERSION MANGIENNES.

Autorise le Président à signer les conventions correspondantes et tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **8. ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE DU CENTRE EDUCATIF ET FAMILIAL DE SPINCOURT SUITE A LA DISSOLUTION DE L'ASSOCIATION**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-08**

Le Centre Educatif et Familial a déclaré la dissolution de l'association en préfecture de la Meuse le 21 avril 2022.

L'association a décidé de la liquidation de ses biens et octroyé la somme de 2 890.00 € à la CCDS.

Il convient donc de délibérer pour autoriser l'encaissement du chèque de 2 890.00 €.

Vu les statuts de la CCDS,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise l'encaissement d'un chèque du Centre Educatif et Familial de Spincourt, d'un montant de 2 890.00 €.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 9. VERSEMENT DES SUBVENTIONS POUR LES SORTIES SCOLAIRES ET VOYAGES DE FIN D'ANNEE

**AFFAIRE N° 2024-12-12-09**

Le Président laisse la parole à M. BRELLE pour présenter les demandes effectuées par les écoles.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence scolaire,

Vu le règlement intercommunal en matière de sorties scolaires,

Considérant les justificatifs présentés,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré autorise le versement des subventions scolaires suivantes

Ecole	Classes	Type de voyage/ sortie	Somme sollicitée	Nbre d'élèves	Dépenses	Montant proposé
DAMVILLERS	TPS-PS-MS	<i>Fin d'année + culturel</i> Musée du Feutre à Mouzon	5 € + 15 €	46	444 €	444 €
	GS - CP	<i>Culturel</i> Spectacle Transversales à Damvillers	5 €	41	164 €	164 €
	7 classes (GS au CM2)	<i>Fin d'année</i> Foret'Vaslon Sivry sur Meuse	15 € (146) + 5 € (105)	146	2922 €	2192 €
<b>Total</b>						<b>2 800 €</b>
SPINCOURT	Maternelles	<i>Culturel</i> Spectacle Compagnie des 3 Chardons	5€	51	450 €	255 €
		<i>Fin d'année</i> Spectacle Binard à l'école	15 €	51	320 €	320 €
	Primaires	<i>Exceptionnel + Culturel + Fin d'année</i> Séjour Découverte - (Les Houches)	5 € + 15 € + 50 €	43	3010 €	3010 €
<b>Total</b>						<b>3585 €</b>
DOMMARY BARONCOURT	Maternelles	<i>Culturel</i> Spectacle Transversales à Damvillers	5 €	35	140 €	140 €
	Maternelles	<i>Fin année</i>	15 €	56	1511 €	840 €

		Ferme pédagogique La Hardonnerie Vauquois				
	CP / CE1-CE2	<b>Culturel</b> Spectacle Transversales à Damvillers	5 €	47	188 €	188 €
	CP / CE1-CE2	<b>Fin d'année</b> Grottes de Han Belgique	15 €	64	2105.40 €	960 €
	CM2	<b>Immersion collège Boulligny</b>	0 €	27	192 €	0 €
	CE2-CM1 / CM2	<b>Culturel</b> Verdun Mémorial + Les Eparges	5 €	49	789 €	245 €
	CE2-CM1 / CM2	<b>Fin d'année</b> Ferme pédagogique La Hardonnerie Vauquois	15 €	48	1001 €	720 €
<b>Total</b>						<b>3093 €</b>
<b>ROUVROIS</b>	MS/GS – GS/CP	<b>Culturel</b> Spectacle transversales	5 €	40-9 = 31	160 €	155 €
	TPS/PS – MS/GS – uniquement GS de la classe GS/CP (9)	<b>Culturel</b> Spectacle à l'école	5 €	55-26= 29	500 €	145 €
	TPS-PS / MS-GS	<b>Fin année</b> Foret Vasion - Sivry sur Meuse	15 €	33	870 €	495 €
	CE2 - CM1 - CM2	<b>Classe découverte + Fin année + Culturel</b> Découverte du milieu marin Boulogne sur Mer	50 € + 15 € + 5 €	41	2661 €	2661 €
	GS/CP – CE1	<b>Fin d'année</b> Foret Vasion - Sivry sur Meuse	15 €	35	978 €	525 €
<b>Total</b>						<b>3981 €</b>
<b>BILLY</b>	CM1-CM2	<b>Culturel</b> Maison de la Polyculture - Lucey	5 €	39	1180 €	195 €
		<b>Culturel</b> Spectacle Transversales	5 €	34	136 €	0 €
		<b>Fin année</b> Site archéologique - Grand	15 €	37	996 €	555 €
<b>Total</b>						<b>750 €</b>
<b>MANGIENNES</b>	CP-CE1-CE2	<b>Fin d'année + culturel</b> Musée de la cour d'Or + Croisière sur la Moselle Metz	15 € + 5 €	45	1359.20 €	900 €
<b>Total</b>						<b>900 €</b>
<b>ST LAURENT</b>	TPS/PS/MS/GS	<b>Culturel</b> Spectacle « La Fabrique » MJC Belleville s/ Meuse	5 €	28	555 €	140 €
		<b>Fin d'Année</b> Ferme de Wolmbey	15€	30	930 €	450 €
<b>Total</b>						<b>590 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>14 999 €</b>

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 10. ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA MAISON DE SANTE DE DAMVILLERS

**AFFAIRE N° 2024-12-12-10**

Le Président informe les élus sur l'avancement de dossier.

Par délibération n° 2023-02-23-01 en date du 23 février 2023, le conseil communautaire avait validé le dépôt d'un dossier de demande de subvention pour l'extension de la maison de santé de Damvillers auprès des financeurs.

Par délibération n° 2024-11-14-06 en date du 14 novembre 2024, le conseil communautaire avait validé un nouveau plan de financement permettant le dépôt du dossier de demande de subvention auprès des partenaires institutionnels.

Le Président indique que le permis de construire est en cours de finalisation et devrait être déposé avant la fin de l'année.

Suite à des échanges avec les services de la Région, il nous a été demandé de ne déposer de dossier FEDER. Aussi, il est proposé de valider un nouveau plan de financement présenté ci-après :

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTES	%	€
<b>TRAVAUX</b>	<b>370 000</b>	DETR	12,08 %	52 570
GROS OUVRE	134 600			
CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	44 400	DEPARTEMENT	22,02 %	95 711
MENUISERIES EXTERIEURES	25 200			
MENUISERIES INTERIEURES	17 300	REGION GRAND EST	45,90 %	199 159
PLATRERIE	39 700			
SOLS SOUPLES FAIENCE	16 300			
PLOMBERIE VMC	9 400			
ELECTRICITE	11 000			
CHAUFFAGE PAC	16 200			
PEINTURE	7 200			
AMENAGEMENT STUDIO GARDE	22 400			
OPTIONS	20 300			
Branchements - Raccordement	6 000			
<b>FRAIS ANNEXES</b>	<b>64 300</b>	AUTOFINANCEMENT	20,00%	86 860
Equipe maîtrise d'œuvre	36 400			
Etude de sol	2 650			
Relevé topographique	1 003			
Etude thermique et test étanchéité à l'air	2 347			
Coordonnateur SPS	2 400			
Frais Appel d'offres	1 000			
5% d'imprévus (montant travaux)	18 500			
<b>TOTAL</b>	<b>434 300</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>434 300</b>

Superficie extension : 84m<sup>2</sup> / Remaniement dans existant 54m<sup>2</sup> / Aménagement studio garde : 19,57m<sup>2</sup>

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt,

Vu le projet d'extension de la maison de santé de Damvillers,

Considérant tout l'intérêt que représente ce projet,

Considérant le nouveau plan de financement,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ⇒ Autorise le Président à déposer un dossier de financement auprès de la Région Grand Est et solliciter tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette affaire,
- ⇒ Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **11. DEPOT D'UN DOSSIER DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DETR CONCERNANT L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTE DE SPINCOURT**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-11**

Par délibération n° 2024-02-13-06 du 13 février 2024, le conseil communautaire avait autorisé le dépôt d'un dossier de subvention pour un nouveau projet concernant la maison de santé pluridisciplinaire à SPINCOURT.

Ce dossier n'a pas été retenu au titre de la DETR 2024 au regard de son manque de maturité.

Il convient alors de le présenter dans le cadre de l'enveloppe DETR 2025.

Pour rappel : les professionnels de santé ont fait part de leur intention de créer un cabinet de radiologie avec scanner. Le projet porterait autour d'un bâtiment de 200 mètres carrés situé à côté du bâtiment de la CCDS abritant la superette sur la zone du Mont à Spincourt. Il nécessitera un réaménagement du reste du local disponible et une extension du bâtiment existant.

La CCDS a demandé une étude de faisabilité auprès d'un architecte.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment les compétences action sociale et de proximité et, construction et gestion locative d'une maison médicale,

Considérant le projet de création d'un cabinet de radiologie avec scanner et tout l'intérêt qu'il représente,

Considérant que ce dossier serait éligible au programme FEDER axe 4.5 « santé » et à la DETR, axe 2.1 service à la population,

Considérant le plan de financement présenté ci-après,

DEPENSES	MONTANT € HT	RECETTE	%	€
<b>TRAVAUX</b>	<b>399 545</b>	DETR	20%	93 492
GROS OEUVRE	47 210			
CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE	82 535			
MENUISERIES / INTERIEURES/EXTERIEURES	66 350	FEDER 4.5 SANTE	60%	280 482
PLATRIERIE / PEINTURES	71 550			
PLOMBERIE CHAUFFAGE VMC	76 150			
ELECTRICITE	29 200			
SOLS	26 550			
<b>FRAIS ANNEXES</b>	<b>67 922</b>	AUTOFINANCEMENT	20%	93 493
Equipe maîtrise d'œuvre	35 959			
SPS, Branchements, Bureau de contrôle,...	11 986			
5% d'imprévis (montant travaux)	19 977			
<b>TOTAL</b>	<b>467 467</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>467 467</b>

Superficie extension : 200m<sup>2</sup>

Le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- Valide le plan de financement de l'opération,
- Décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du FEDER axe 4.5 « santé », et de la DETR axe 2.1 « service à la population »,
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président indique rencontrer très fréquemment les professionnels de santé afin de discuter également autour de leurs autres projets.

## **12. SIGNATURE D'UNE NOUVELLE CONVENTION « LA POSTE AGENCE INTERCOMMUNALE »**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-12**

Depuis l'année 2008, la CCDS accueille sur le territoire 6 agences postales intercommunales.

La Poste souhaite faire évoluer ce service notamment avec :

- ✓ Un dialogue structuré entre la collectivité, La Poste et la commission départementale de présence postale territoriale.
- ✓ Une ouverture du service 12 heures par semaine minimum.
- ✓ Une durée de convention plus souple fixée entre 1 et 9 ans.

- ✓ Une offre de service élargie pour répondre aux besoins du public.
- ✓ Une rémunération valorisant l'activité.
- ✓ Une formation en ligne pour les agents.
- ✓ Une relation de partenariat plus fluide avec la création d'un numéro unique par exemple.

Dans ce contexte LA POSTE propose une nouvelle convention cadre fixant les nouvelles modalités du service.

Vu les statuts de la CCDS et notamment la compétence agences postales intercommunales,

Considérant la convention cadre proposée par LA POSTE,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Valide un renouvellement des conventions pour une durée de 9 ans, dans les conditions énoncées ci-dessus.
- Autorise le Président à signer la convention cadre relative à la présence postale territoriale sur le territoire de la Communauté de Communes ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

Le Président indique que l'API de Billy qui était tenue par un commerce a été fermée avec le départ de celui-ci mais que si un nouveau commerce devait voir le jour il serait envisageable de demander la réouverture d'une nouvelle agence.

### **13. PARTICIPATION DE LA CCDS AU PROJET DE VALORISATION DE SITES GALLO-ROMAINS DANS LE CADRE DU PROGRAMME INTERREG**

#### **AFFAIRE N° 2024-12-12-13**

Le Président informe les conseillers communautaires d'un projet porté par le musée archéologique d'Arlon concernant la valorisation de sites gallo-romains, financé par le programme INTERREG.

Il avait été envisagé la possibilité de participer à la démarche via la transmission d'une lettre d'intention avec une esquisse de projet et de budget envisageable. Il avait alors été envisagé la mise en valeur du site de recherche archéologique de Senon, un lieu d'importance historique et culturelle majeur pour le territoire. Ce site gallo-romain est riche en vestiges qui témoignent de l'activité et de l'occupation romaine dans la région. Les fouilles ont mis au jour des artefacts significatifs, exposés aujourd'hui au musée de la Princerle à Verdun.

Cependant, la proposition avait essuyé un refus lors de cette première approche, le dossier n'avait alors pas été poussé plus en amont.

Toutefois, la CCDS a été sollicitée début Décembre pour savoir si elle était encore intéressée par le projet car les instances en charge des projets INTERREG ont fait savoir aux candidats initiaux du projet

qu'ils souhaitent un élargissement de son rayonnement. Le délai pour finaliser la candidature est fixé à la fin du mois de Janvier.

Aussi, dans ce contexte, il convient maintenant de savoir s'il est opportun pour la CCDS de se lancer dans le projet.

Le Président présente ce qui avait été envisagé comme projet par la CCDS. Le tout se basant sur l'expérience acquise avec le dossier « Land of Memory » pour la valorisation des sites de l'arrière front allemand de la première guerre mondiale.

Ainsi, le projet se déclinerait en 3 axes :

- ✓ Un parcours éducatif, pédagogique et immersif permettant aux visiteurs d'appréhender l'histoire et les découvertes archéologiques du site de Senon.
- ✓ L'installation de panneaux d'informations en relief 3D tout au long du parcours afin de permettre une immersion visuelle et éducative.
- ✓ L'organisation d'un festival à thème gallo-romain, comprenant des reconstitutions historiques, des conférences, des ateliers pour les enfants et des expositions d'artefacts.

Cette démarche s'inscrit parfaitement dans le programme de coopération territoriale INTERREG, financé par le FEDER. Elle pourrait bénéficier d'importants financements pour la valorisation du territoire à l'image du projet LAND OF MEMORY.

Le budget prévisionnel de cette opération serait le suivant :

Parcours initiatique de découverte	95 000,00 €
Création cheminement	20 000,00 €
Parcours numérique interactif et immersif	50 000,00 €
Aménagement accueil	5 000,00 €
Moe pour projet de parcours	15 000,00 €
Création et diffusion communication	5 000,00 €
Panneaux d'information 3D	35 000,00 €
Conception graphiques	10 000,00 €
MOE pour projet panneaux d'information	15 000,00 €
Fourniture et pose panneaux	10 000,00 €
Festival et animations	15 000,00 €
Charges de personnel et frais de structure	130 000,00 €
Autres prestations intellectuelles	10 000,00 €
Traduction	5 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>290 000,00 €</b>

Mme Marie Odile FRANCOIS indique que l'association des Amis de Senon dont elle est membre dispose toujours de l'exposition mise en place en 2015 pour mettre en avant ce patrimoine. Elle indique que l'association dispose de nombreux objets et artefacts mais n'a plus de locaux pour les stocker suite aux travaux de l'ancienne mairie de Senon. Elle indique de plus que de nombreux propriétaires d'objets commencent à devenir âgés et souhaitent pouvoir mettre en valeur leurs objets sous forme de prêts ou de dons.

Elle indique qu'outre les fouilles de l'INRAP il existe des fouilles préventives avant travaux et que faute de lieux de conservation les découvertes sont stockées à Metz.

Mme FRANCOIS indique que pour elle le site ne dispose pas vestiges visibles sur site facilement valorisables via de simples panneaux il faut pouvoir donner au visiteur des outils immersifs.

Mme ANGONIN, Maire de Senon Indique que la Commune est favorable et soutient ce projet de valorisation du patrimoine avec une vocation de développement touristique.

Mme ANTOINE indique que ce projet lui paraît intéressant mais qu'il est nécessaire de réfléchir à la suite de dossiers d'investissements en termes de fonctionnement. Il faut s'assurer de l'efficience des projets et de leur pérennité dans le temps.

M. BLONDIN indique qu'il ne faut pas penser qu'à un site unique mais aussi à son environnement : par exemple le site de Senon dispose à proximité du site naturel de la réserve régionale des Etangs d'Amel. Il rappelle que cela fait plusieurs années qu'il est envisagé la mise en place de parcours à la journée.

Le Président rappelle que les aides INTERREG permettent d'obtenir des financements à hauteur de 60% notamment pour les charges liées au personnel ou pour les prestations intellectuelles. Les travaux eux sont financés à hauteur de 40%.

M. MICHELS indique que les autres partenaires outre la ville d'Arlon en Belgique sont la ville de Trèves en Allemagne et le village de Dalheim au Luxembourg qui lui ne compte que 2 400 habitants.

Le Président indique enfin que le projet est basé sur une durée de 36 mois.

Vu les statuts de la communauté de communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté,

Considérant le rapport soumis à son examen relatif au projet de mise en valeur du site archéologique de Senon,

le conseil communautaire après en avoir délibéré :

- ↳ Autorise la Communauté de Communes à s'engager comme partenaire pour cette candidature INTERREG pour la valorisation du site gallo-romain de Senon et alentours.
- ↳ Autorise le Président à formuler des demandes de subvention auprès des instances chargées de l'instruction des dossiers INTERREG et solliciter tout autre financeur potentiel pour la réalisation de cette affaire.
- ↳ Autorise le Président à signer tout document nécessaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **14. MANDAT AU CENTRE DE GESTION DE LA MEUSE POUR LA MISE EN CONCURRENCE D'UN CONTRAT DE PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE « PREVOYANCE » 2026-2029**

**AFFAIRE N° 2024-12-12-14**

Le Président expose :

- L'opportunité pour la collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- L'opportunité de confier au centre de gestion de soin d'organiser une procédure de mise en concurrence.
- Que le centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26.

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux.

Décide :

La communauté de communes de Damvillers Spincourt charge de Centre de Gestion :

- De lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, maladie ordinaire et temps partiel pour raison thérapeutique sans lien avec un arrêt préalable, longue maladie et maladie de longue durée, maternité, paternité et accueil de l'enfant, temps partiel pour raison thérapeutique consécutif à un arrêt, mise en disponibilité d'office, Infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire.
- Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, maladie ordinaire, grave maladie, maternité, paternité et accueil de l'enfant.

Ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2026,
- Régime du contrat : capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## 15. OUVERTURES-FERMETURES-MODIFICATIONS DE POSTES

**AFFAIRE N° 2024-12-12-15**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu le budget de la communauté de communes de Damvillers Spincourt,

Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant la nécessité d'ouvrir, fermer et modifier un certain nombre de postes,

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 13 novembre 2024,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

↳ décide les créations, modifications et fermetures de postes suivantes :

### 1. Ouvertures de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1 Adjoint d'animation<br><i>Intégration personnel SIPACS</i>                                 | 22,5/35 <sup>ème</sup> |
| 1 Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe<br><i>Intégration personnel SIPACS</i> | 35/35 <sup>ème</sup>   |

### 2. Modifications de postes au 1<sup>er</sup> janvier 2025

- |  |                         |    |  |
|--|-------------------------|----|--|
| ➤ 1 adjoint technique<br><i>Cantine Dommary Baroncourt</i> | 10,02/35 <sup>ème</sup> | => | 17,86/35 <sup>ème</sup><br>(17 h 52 min) |
|--|-------------------------|----|--|

➤ 1 adjoint technique 10,54/35ème => 20,90/35ème  
Cantine Dommary Baroncourt (20 h 54 min)

- ↳ précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ou s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget,
- ↳ autorise le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## **16. ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX :**

### **PETITS ENTRETIENS DE LA VOIRIE 2025-2028**

#### **AFFAIRE N° 2024-12-12-16**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le programme de travaux 2025-2028 travaillé par la commission voirie et validé lors du vote du budget primitif 2024,

Considérant le marché de travaux de petit entretien des voies intercommunales et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2024 à 14 heures,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux de petit entretien des voies intercommunales 2025-2028 à l'entreprise CHOLLET mieux disante.

Le Président est autorisé à signer les documents du marché ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

M. DAUTEL demande à être plus attentif sur le suivi de cette prestation avec un nettoyage des trous avant pose des enrobés.

## **CURAGE-DERASEMENT DES ACCOTEMENTS 2025-2028**

### **AFFAIRE N° 2024-12-12-17**

les offres déposées par l'ensemble des candidats dépassent le montant estimé lors du lancement de la consultation.

Aussi Il s'avère que la procédure de mise en concurrence choisie n'est pas valide.

Il convient donc de déclarer ce marché sans suite afin de pouvoir reconsulter afin de respecter le code des marchés publics.

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le programme de travaux 2025-2028 travaillé par la commission voirie et validé lors du vote du budget primitif 2024,

Considérant le marché de travaux de curage-dérasement des accotements et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant que les offres déposées sont toutes supérieures au montant estimé lors du lancement de la consultation,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide de déclarer ce marché sans suite et autorise le lancement d'une nouvelle consultation.

Le Président est autorisé à signer les documents du marché ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS 2025-2028**

### **AFFAIRE N° 2024-12-12-18**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le programme de travaux 2025-2028 travaillé par la commission voirie et validé lors du vote du budget primitif 2024,

Considérant le marché de travaux de fauchage des accotements et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2024 à 14 heures,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux de fauchage des accotements 2025-2028 à l'entreprise DEBROUSS AGRICOLE mieux disante pour le lot n°1.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de travaux de fauchage des accotements 2025-2028 à l'entreprise DEBROUSS AGRICOLE mieux disante pour le lot n°2.

Le Président est autorisé à signer les documents du marché ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **PROGRAMME VOIRIE 2025-2027**

#### **AFFAIRE N° 2024-12-12-19**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le programme de travaux 2025-2027 travaillé par la commission voirie et validé lors du vote du budget primitif 2024,

Considérant le marché de voirie et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2024 à 14 heures,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché de voirie 2025-2027 à l'entreprise COLAS NORD EST mieux disante.

Le Président est autorisé à signer les documents du marché ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

#### **PROGRAMME ECF 2025-2027**

#### **AFFAIRE N° 2024-12-12-20**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt et notamment la compétence voirie,

Vu le programme de travaux 2025-2027 travaillé par la commission voirie et validé lors du vote du budget primitif 2024,

Considérant le marché ECF et la procédure de mise en concurrence réalisée,

Considérant la position de la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2024 à 14 heures,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, décide d'attribuer le marché ECF 2025-2027 à l'entreprise SOCOGETRA mieux disante.

Le Président est autorisé à signer les documents du marché ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Voix pour : 46

Voix contre : 0

Abstention : 0

## **17. MOTION CONTRE LE PRELEVEMENT DE 10 MILLIARDS D'EUROS QUE L'ETAT ENTEND IMPOSER AUX COMMUNES ET A LEURS GROUPEMENTS DANS LE CADRE DES PROJETS DE LOI DE FINANCES ET DE FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE POUR 2025**

Au regard du contexte politique actuel, le conseil communautaire décide de ne pas présenter cette motion.

## **18. MOTION DE SOUTIEN EN FAVEUR DU MONDE AGRICOLE**

### **AFFAIRE N° 2024-12-12-21**

Pour la deuxième fois cette année, le Président propose au vote du conseil communautaire une motion de soutien en faveur du monde agricole.

Face aux défis immenses auxquels les agriculteurs meusiens, comme ceux de toute la France, sont confrontés, il est nécessaire de démontrer avec force que les élus de la communauté de communes de Damvillers Spincourt sont à leurs côtés.

En effet, le modèle agricole est en crise car soumis à des pressions contradictoires et à de trop nombreuses normes, issues la plupart du temps de surtranspositions du droit européen.

A l'heure où la loi EGALIM impose une consommation de produits de qualité et de préférence locale, la mise en place de nouveaux traités de libre-échange comme celui du MERCOSUR est un autre exemple de ces paradoxes.

Par ailleurs, les coûts de production n'ont cessé de croître ces dernières années, la grande distribution demande aux producteurs des efforts constants qui pèsent sur la rentabilité des exploitations et sur l'avenir de nombreuses familles d'agriculteurs.

Il apparaît nécessaire que tant au niveau de l'État que de l'Europe, des mesures concrètes et urgentes soient prises pour répondre aux problèmes et aux enjeux soulevés par nos agriculteurs.

Au regard de cette situation, les élus de la communauté de communes de Damvillers Spincourt tiennent à rappeler leur soutien total aux exploitants pratiquant une agriculture raisonnée, adaptée en particulier aux besoins et aux perturbations climatiques et à toute politique leur apportant une juste rémunération de leur travail.

Les élus de la CCDS pensent que notre futur commun est lié à une agriculture nourricière, qualitative, rémunératrice, préservant et valorisant les paysages ruraux, garante de l'attractivité et du dynamisme des territoires.

Voix pour : 46  
Voix contre : 0  
Abstention : 0

## 19. QUESTIONS DIVERSES

M. BRELLE indique que la situation est très compliquée sur certains sites périscolaires. Aussi il a été pris un certain nombre de mesures pour sécuriser nos agents et tenter d'obtenir un esprit plus serein sur site. Certains enfants ont fait l'objet d'exclusion des services.

M. POSTAL indique qu'une manifestation est prévue sur la commune de Damvillers sous forme d'une « COLOUR RUN », elle invite les élus à diffuser l'information.

M. MAZET indique avoir participé au conseil d'administration de l'AGAPE. Il y a été indiqué que les élus locaux transfrontaliers sont notamment en attente de retour et d'échanges concernant les projets des territoires voisins. Il indique que le prochain conseil de l'AGAPE se tiendra à NOUILLONPONT en 2025.

M. TRINOLI souhaite rappeler qu'il reste des animations en cours sur le territoire en faveur du Téléthon il indique que les communes peuvent participer et doivent faire remonter leurs dons à la CCDS.

M. MICHELS indique que la CCDS a fait le travail afin de faire rentrer budgétairement les taxes de séjour en attente. Le montant déjà passé en comptabilité dépasse les 5 900€, il reste 2 600€ environ pour lesquels il manque des informations des hébergeurs. Le travail sera poursuivi. Il rappelle qu'une partie de la problématique vient de la mise en place de la taxe de séjour départementale en 2024. C'est la CCDS qui récupère l'ensemble des fonds et doit faire le prorata pour la partie à reverser au Département et cela demande des manipulations supplémentaires.

Le Président indique que la CCDS a sollicité les sénateurs concernant une demande d'exonération de la taxe foncière pour les gendarmeries détenues par les collectivités. Mme ANTOINE indique que son amendement transpartisan a toutefois été rejeté par le gouvernement avant la censure de celui-ci. Elle indique qu'elle fera le nécessaire lors de l'élaboration du prochain PLF.

Mme ANTOINE fait un point sur la situation nationale notamment concernant les finances et le budget de la Nation. Elle rappelle notamment que tous les projets de lois qui se sont arrêtés suite à la motion de censure seront retirés et devront reprendre à zéro. En l'état se sont alors les « ancennes » lois qui restent en application : notamment celle concernant le transfert de la compétence eau et assainissement aux EPCI au 1 Janvier 2026 ainsi que celle relative au ZAN.

Le Président remercie tous les élus présents et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 23 H 00.

### **Ordre du jour :**

1. Validation de la Convention Territoriale Globale de la CAF 2024-2027.
2. Projet de création d'un CIAS.
3. Présentation et vote du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED).
4. Examen et signature d'une convention constitutive du groupement de commandes marché de collecte, transport des déchets et de gardiennage des déchetteries avec le SMET.
5. Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets (SMET).
6. Dépôt du Dossier Loi sur l'Eau et de la Procédure de Déclaration d'Intérêt Général dans le cadre du Programme de restauration des cours d'eau.
7. Présentation et vote des conventions de partenariat avec des associations du territoire.
8. Encasement d'un chèque du Centre Educatif et Familial de Spincourt suite à la dissolution de l'association.
9. Versement des subventions pour les sorties scolaires et voyages de fin d'année
10. Actualisation du plan de financement de la maison de santé de Damvillers.
11. Dépôt d'un dossier de financement auprès de la DETR concernant l'extension de la maison de santé de Spincourt.
12. Signature d'une nouvelle convention « La Poste Agence Intercommunale ».
13. Participation de la CCDS au projet de valorisation de sites gallo-romains dans le cadre du programme INTERREG.
14. Mandat au Centre de Gestion de la Meuse pour la mise en concurrence d'un contrat de protection sociale complémentaire « Prévoyance ».
15. Ouvertures-Fermetures-Modifications de postes.
16. Attribution des marchés de travaux :
  - Petits entretiens de la voirie 2025-2028.
  - Curage-dérasement des accotements 2025-2028.
  - Fauchage des accotements 2025-2028.
  - Programme voirie 2025-2027.
  - Programme ECF 2025-2027.
17. Motion contre le prélèvement de 10 milliards d'euros que l'État entend imposer aux communes et à leurs groupements dans le cadre des projets de loi de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2025.
18. Motion de soutien en faveur du monde agricole.
19. Questions diverses.

### **CONSEILLERS PRESENTS**

- ANTOINE Jocelyne
- ARTISSON Sabine
- BABIN Bernard
- BIRCKEL Nicolas
- BIVER Eveline
- BOURTEMBOURG Luc
- BRELLE François
- CAPUT Christophe
- CARLU Jean-Baptiste
- CLAUDE Laurence
- COLLIGNON Michel
- DAUTEL Hervé
- DELOUCHE Amélie
- DUCHET Benoît
- DUCHET James
- FAUQUENOT Evelyne
- FORGET Lorette
- FRANCOIS Marie Odile
- FRANTZ Christiane
- GEORGES Denis
- GOBERT Dominique

- GONZALEZ Bénédicte
- JACQUES Philippe
- JEANJEAN Yannick
- JENNESSON Jean Claude
- LE FRANCOIS Bertrand
- MACEL Noël
- MAZET Thierry
- MICHELS Julien
- MISSLER Jean-Marie
- NIVELET Matthieu
- PERGENT Christian
- PERIGNON Alain
- POSTAL Anne
- PROT Patrice
- RICHARD Philippe
- SAMPONT Michel
- SELLIER Hubert
- SIMON Alain
- THIEBAUT Christian
- TRINOLI Massimo
- ZANON Jean Luc

**Le Président**



**Jean Marie MISSLER**

**la secrétaire**



**Anne POSTAL**